



CAHIER DES CHARGES

Selection d'intervenants pour l'animation de soirées débats-conférence en refuge autour des espèces blanches durant l'été 2022

Maître d'ouvrage : Parc national du Mercantour

Article 1 – Projet POIA Espèces arctico-alpines 2020-2022

Le changement climatique transforme profondément le massif des Alpes. La hausse des températures, particulièrement marquée au printemps (mars-mai) et en été (juin-août), entraîne des modifications du monde physique et des habitats naturels, qui abritent tout autant des activités humaines qu'une faune très spécialisée et adaptée à la haute montagne. Les impacts de la modification du climat sur les milieux naturels sont de mieux en mieux documentés mais certaines espèces, pourtant vulnérables, sont toujours peu étudiées.

Le projet POIA Espèces arctico-alpines est un projet qui s'intéresse à l'étude et à la conservation du lièvre variable et du lagopède alpin dans un contexte de changement climatique.

Financé par des fonds européens et le concours des collectivités et de l'État, le projet réunit 5 partenaires du massif alpin autour de plusieurs objectifs de conservation de ces deux espèces.

Les partenaires du projet sont répartis dans l'ensemble du massif alpin français :

- le CREA Mont-Blanc ;
- Le Parc national des Écrins ;
- Le Parc naturel régional du Queyras ;
- L'Office Français de la Biodiversité ;
- Le Parc national du Mercantour.

Le Parc national du Mercantour, en tant que Chef de file, assure la coordination technique, scientifique, administrative et financière du projet. Il est également engagé dans la mise en oeuvre de plusieurs actions opérationnelles. A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions opérationnelles pour le compte de l'ensemble des partenaires à l'échelle du massif alpin français.

Le Parc national de la Vanoise s'associe aux partenaires du projet POIA pour mettre en oeuvre les actions programmées sur son territoire d'intervention dans le même intervalle de temps. A ce titre,

il est considéré comme partenaire associé et son territoire d'intervention est compris dans la présente prestation.

Le projet se déroule sur la période 2020-2022 et est doté d'un budget total de 973 000€.



Le projet POIA Espèces arctico-alpines est financé avec le concours de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, du Département de la Haute-Savoie, de l'État à travers le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Article 2 – Objet de la consultation

La présente consultation vise à sélectionner plusieurs prestataires qui seront chargés d'animer des soirées débat-conférence en refuges autour des espèces blanches durant la période estivale 2022.

La finalité des soirées débat-conférence est de faire découvrir les espèces blanches : le lagopède alpin et le lièvre variable aux randonneurs faisant une étape en refuge qui fréquentent les milieux de haute-montagne dans lesquels ces animaux vivent. Il s'agit également de sensibiliser ce public présent en refuge au devenir de ces espèces dans un contexte de changement climatique ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter pour minimiser le dérangement pendant les périodes sensibles. En dehors de tout cadre institutionnel, cette action mise en oeuvre en partenariat avec les gardien(ne)s de refuges et la section niçoise de la Fédération Française des Club Alpins de Montagne vise à proposer un moment de convivialité et d'échange autour de ces thématiques et au plus proche du milieu de vie de ces espèces fragiles et discrètes.

Enfin cette prestation concourt à l'atteinte des objectifs fixés dans l'action COM2 du projet POIA : Production et diffusion de supports de sensibilisation.

Article 3 – Contenu de la prestation

Les missions confiées aux prestataires qui doivent obligatoirement être titulaires d'un diplôme d'accompagnateur en montagne (DE AMM ou passerelle ancien cursus) consistent à animer les soirées débat-conférence avec un public de 30 à 40 personnes (selon la capacité des refuges et leur fréquentation le jour J) qui sera principalement composé par des randonneurs fréquentant les refuges.

Ces soirées auront lieu après le repas et seront libres et gratuites.

Le Parc national et le CAF Nice Mercantour assureront également la promotion de cette initiative en lien avec les Offices de Tourisme du territoire

Les refuges identifiés pour les soirées sont les suivants : Larche, Cayolle, Vens, Rabuons, Nice, Cougourde, Valmasque, Fontanalbe, Allos, Cantonnière.

Le détail des prestations attendues est donné ci-dessous :

0) Déplacement vers les refuges

1) Transport et utilisation des supports fournis pour la présentation

2) Présentation des effets du changement climatique sur les milieux de montagne

3) Présentation des espèces blanches

4) Animation de la soirée en pilotant les échanges et en répondant aux questions posées par les participants

Des ressources documentaires et des supports de communication-sensibilisation seront fournis à tous les prestataires retenus afin qu'ils disposent d'un bagage complet et identique pour réaliser les missions demandées.

Au niveau matériel, les prestataires seront dotés d'un mini projecteur portable afin de pouvoir

projeter une présentation et des médias qui serviront de support aux échanges. Les mini projecteurs seront à récupérer et à retourner au siège du Parc national du Mercantour à la fin de la prestation.

Attention, chaque intervenant devra prévoir un ordinateur portable personnel en complément du projecteur mis à disposition par le PNM.

Chaque intervenant devra vérifier le bon fonctionnement du mini-projecteur via son ordinateur personnel (notamment pour la connectique)

Les prestataires retenus prendront directement contact avec le gardien du refuge hôte (ayant manifesté sa volonté de recevoir une soirée-débat) pour l'organisation, les modalités et les horaires, l'hébergement et la nuitée (éventuellement). Le Parc national ne s'occupera pas de la logistique

Article 4 – Nature des livrables

Le prestataire retenu devra fournir les livrables suivants :

- un compte rendu synthétique des échanges avec une évaluation de l'efficacité de l'intervention.

Le compte rendu sera fourni au format PDF et transmis par voie électronique ;

- des photos de la soirée montrant les supports utilisés et les échanges avec les participants

Article 5 – Durée de la mission

Les prestataires retenus devront organiser leurs interventions entre le 01 juillet et le 31 août 2022 en compatibilité avec les périodes d'ouverture des refuges. Les dates exactes d'intervention seront arrêtées avec les prestataires retenus en fonction de leur disponibilité et des contraintes de chaque refuge durant cette période.

Chaque prestataire retenu pourra animer un maximum de trois soirées débat-conférence. Une cohérence par vallée du Parc national du Mercantour sera recherchée dans a mesure du possible.

Article 6 – Modalités de facturation et de règlement

Le Parc national du Mercantour se libère des sommes dues au bénéfice du prestataire retenu sur présentation et fourniture des livrables déterminés dans le présent cahier des charges. Le prestataire procède à la facturation.

Outre les mentions légales, les factures comprennent les indications suivantes :

- la référence au projet POIA Espèces arctico-alpines (PA0026421) ;
- les références du ou des bon(s) de commande (date et numéro) ;
- le descriptif détaillées des prestations réalisées ;
- les montants HT et TTC de la facture ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- l'identité bancaire du titulaire.

Le taux de TVA est celui en vigueur au mois de réalisation des prestations.

En application des dispositions relatives à la facturation électronique¹, les demandes de paiement sont transmises sous forme dématérialisée au moyen de la solution dénommée «Chorus Pro», accessible à l'adresse suivante pour les fournisseurs des entités publiques : <https://chorus-pro.gouv.fr>;

En cas de changement de domiciliation bancaire du titulaire, celui-ci transmettra au Parc national du Mercantour un exemplaire de son nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 7 – Modalités de réponse et critères d'évaluation

Les candidatures devront comprendre :

- une courte description de l'expérience des candidats en lien avec ce type d'intervention;
- un court exposé de compréhension de la problématique et des motivations à réaliser les missions confiées.

Les membres de l'association Mercantour Ecotourisme et/ou bénéficiaires de la marque Esprit parc national seront privilégiés

Elles seront transmises par voie électronique **avant le jeudi 16 juin 2022 à 17h à l'adresse suivante** : jerome.mansons@mercantour-parcnational.fr

Les critères de notation sont les suivants :

- la description de l'expérience pour 50% (expérience du candidat en matière d'animation de soirées, de gestion de groupes, etc.) ;
- la compréhension de la problématique et la motivation exposée pour sensibiliser le public pour 50 %.

La sélection finale des intervenants pourra se faire après un entretien avec le chef de projet POIA Espèces arctico-alpines.

Chaque soirée débat-conférence sera rémunérée à hauteur de 250€.

Contact et informations

Jérôme Mansons (jerome.mansons@mercantour-parcnational.fr) / +33 6 99 02 89 84

Chantal Toso (chantal.toso@mercantour-parcnational.fr) / +33 6 64 72 43 74